

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire et Conseillère Départementale.

Date de convocation : 12 mai 2021

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Maud DURNEY, Christophe PLANTY, Chantal CZWOJDRAK, Johan ARSAC, Ioan CIOCOIU, Gérard ROUAN, Sandrine LACOMBE Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Annabel LAJOURNADE, Maguy CARMELLI-AMADIO, Fabien VIEL, Michèle ROCH,

Procuration : Annabel LAJOURNADE à Line LALAURIE

-=-=-

Demande d'acquisition d'une partie de chemin rural par un riverain

Madame le Maire informe l'assemblée de la récente demande émanant de Mr DIAPI, propriétaire à « Jacquet d'Agan », relative à l'acquisition d'une partie du chemin rural qui se situe au milieu de sa propriété.

Elle rappelle qu'il y a environ 15 ans, le même type de requête avait conduit la municipalité à céder des chemins ruraux qui ne connaissaient plus d'utilité ; la demande actuelle concerne le chemin rural qui longe le CD 314 en se dirigeant vers Sermet ; le riverain a déjà acquis les parcelles qui entourent cette portion de chemin rural qui représente environ 270 ca. Mme le maire propose de la céder au tarif des terres agricoles soit environ 225 € ; le demandeur prendra à sa charge les frais afférents. Une lourde démarche administrative est préalable à la vente, notamment une enquête publique. Le Conseil accepte de céder cette partie du chemin rural.

Travaux :

Aménagement de bureaux au 2^e étage de la mairie :

Le SMAVLOT va recruter du personnel supplémentaire et nécessite des bureaux complémentaires ; des devis de rénovation d'une partie du 2^{ème} étage de la mairie (ancien logement de fonction de la secrétaire de mairie) sont en cours :

- ⇒ Electricité (les câbles de l'époque sont en coton) : devis des Sté BOUDON 1937 €HT (devis détaillé, départ du compteur général de la mairie) et BEADE 2400 €HT (on ignore la source électrique, compteur général ? en sus ?) => le devis de BOUDON est validé
- ⇒ Peintures : sur toiles car les murs sont fendus et/ou abîmés ; après le départ de la salle de Mme LACOMBE, les devis de LACOMBE Décoration (13117 € HT) et Mr PHILIPPOT (13380 €HT) sont présentés ; presque identiques, c'est celui de LACOMBE décoration qui est validé en raison de sa capacité à réaliser les travaux rapidement.

Foirail :

Quelques détails à finaliser, des essais de lumière seront effectués le 3 juin à 21h30 au monument aux morts et temple protestant.

Belvédère de la mairie :

Les travaux d'affouillement ont commencé, les canalisations sont à ciel ouvert. A cette occasion, des problèmes de raccordement ont été découverts et seront solutionnés.

Camping :

Les travaux ont été réalisés par les entreprises BOUDON et USTULIN ; restent quelques détails (élagage et terrassement).

Ecole primaire :

La cage de piégeage des pigeons est installée par la sté ECAN sur le toit de l'établissement; une campagne de régulation va bientôt débuter.

Village de vacances :

La façade en forme de proue de navire effondrée a été enlevée ; des travaux de consolidation du mur porteur nécessaires ont été réalisés par l'entreprise MC maçonnerie. Les enduits achèveront ce chantier. Pour rappel, le montant total des travaux s'élève à 10 623 €. On note déjà la présence de vacanciers sur le site. Mr PREVOT ajoute que des petits problèmes relevés sur un chalet seront résolus.

Bornes à incendie :

Le repérage des bornes et leur essai sont en cours ; il convient de couvrir toutes les zones d'habitat par un système de lutte contre l'incendie, ce programme coûteux a fait l'objet d'une prévision budgétaire.

Eclairage du tennis :

3 devis sont présentés :

ALLEZ et Cie	BOUDON	NLX
18 384 €	15 771 €	9 760 €
Poteaux + spots pour les 2 premiers		leds pour ce dernier qui est retenu

Port Lalande :

La pompe qui permettait d'alimenter les 3 ruisseaux vers le bassin et l'oxygéner ne fonctionnant plus, elle a fait l'objet de demandes devis en attente. Cela limite la prolifération des herbes envahissantes.

Temple protestant :

Mme LIA demande quelle est la destination de la descente installée sur le mur : alimenter les caméras de surveillance. Mr PREVOT remercie Mr PLANTY qui a fourni le dallage et permis la réfection de l'entrée.

Stadium :

Une étude de faisabilité pour implanter des panneaux photovoltaïques est à réaliser avant de valider la proposition ; il s'agirait de 285 modules sur 485 m² (soit la moitié de la surface totale) si toutefois la structure le permet. 2 possibilités de rentabilité ; une redevance annuelle de 970 € sur 22 ans, ou un capital immédiat de 19 400 €, solution retenue.

Mme DURNEY demande si des nuisances présenteront un risque pour les élèves : pas d'inquiétude à avoir, aucune émission.

Mr PREVOT ajoute que cet effort écologique sera discret et gratuit pour la commune. Mr ARSAC s'interroge sur la durée d'amortissement qui l'estime à 10 ans maximum et non 22.

Les élus valident cette proposition. Une convention sera passée entre les acteurs.

(délibération)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a souhaité s'engager dans une politique de développement durable en favorisant le développement des énergies renouvelables.

Etant membre de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, la commune de Castelmoron sur Lot peut si elle le souhaite, conventionner avec TE47 sans mise en concurrence dans le cadre de la quasi-régie.

Dans ce cadre, le projet serait de mettre à disposition de TE47 la toiture de la halle des sports située sur la parcelle AP, pour que Territoire d'Energie Lot-et-Garonne y crée et exploite une centrale photovoltaïque.

TE47 vendrait l'énergie électrique produite à EDF Obligation d'Achat.

Pour la finalisation de ce projet, Territoire d'Energie Lot-et-Garonne doit obtenir une autorisation temporaire d'occupation de ce bâtiment public de la commune, pour une durée de 22 ans, reconductible sans excéder la durée de 70 ans.

Les modalités de cette autorisation seront décrites dans une convention passée dans le cadre du 2° de l'article L2122-1-3 du Code Général de la Propriété des personnes publiques.

La commune mettra à disposition de TE47 la toiture, qui l'utilisera pour concevoir, réaliser et exploiter la centrale photovoltaïque, en produisant et en commercialisant de l'électricité grâce aux panneaux photovoltaïques, à l'exclusion de tout autre usage. TE47 sera complètement responsable des travaux d'installation et de l'exploitation de la centrale, comprenant la maintenance, le maintien des équipements en bon état d'entretien, de fonctionnement et de propreté, les impôts et taxes liées à l'équipement et à son exploitation et son assurance.

En contrepartie de cette occupation du domaine public, TE47 s'acquittera d'une soule de 19 400 € dans le cadre d'une opération de rénovation énergétique identifiée par la commune. Les travaux de création de la centrale sont estimés à ce jour à 122 760 € HT, sur 485 m² de toiture.

A l'expiration de la durée de la convention, la propriété de la centrale photovoltaïque pourra être transférée sur demande à la commune de Castelmoron sur Lot qui pourra continuer à l'exploiter.

Dans le cas où la commune ne formulerait pas ce vœu, il revient à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne de démonter l'installation photovoltaïque si la commune ne souhaite pas reconduire la convention d'occupation temporaire du domaine public.

Pour attester de la faisabilité de cette opération sur la toiture du bâtiment, une étude de structure sera menée sur le bâtiment.

- Si cette évaluation révèle un besoin de renforcement de charpente et que la Commune ne souhaite pas poursuivre l'opération, les frais de l'étude incomberont à TE47.

- Si l'étude admet que le bâtiment est apte à accueillir une centrale photovoltaïque sans travaux de renforcement, l'étude sera également financée par TE47.

**Le Conseil,
Après en avoir délibéré,**

- **approuve le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public de la commune de Castelmoron sur Lot aux fins d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque, tel que présenté**

- **donne mandat à Madame le Maire pour signer la convention, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier ci-avant ;**

Allocation des subventions communales aux associations

(délibération)

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'un crédit global de 60 000 € a été inscrit à l'article 6574 « subventions aux organismes », et 6 000 € à l'article 65548 « autres contributions » du Budget Primitif 2021.

Elle précise qu'il convient de fixer, dans la limite de cette enveloppe, le montant à attribuer à chaque association ou organismes.

**Le Conseil,
Après en avoir délibéré,**

Décide d'allouer aux Associations ou organismes de regroupement ci-dessous une subvention ou une participation dont le montant maximum ne pourra excéder les sommes suivantes :

Association castelmoronnaises	Proposition montants 2021
ADMR	3 000
Amicale des Anciens Marins	200
Amicale des Sapeurs Pompiers	500
ANACR	500
Anciens Combattants Verteuil	160
Anciens Combattants Tonneins	100
Art et Forme	100
Asso les Mouettes Collège	100
Asso Culture pour tous	200
Asso des Parents d'Elèves	150
Castel Entraides ou AFM	2 000
Castel Piétonics	400
Club Casteljoie	300
Club de Basket	1 500
Club de Football	6 000
Club de Gymnastique	100
Club de Judo	1 000
Club Photo	100
Club de Rugby	6 000
Club de Tennis	1 000
Comité Personnel Communal	1 500
Coopérative école primaire	800
École de Basket	2 000
Ecole de football	2 000
Ecole de judo	1 000
Ecole de tennis	1 000
École de Rugby	2 000
Ass sauvegarde matériel pompier	150
Musiques en Vallée du Lot	6 000
Mutuelle sapeurs pompiers	700 max
Rythmes et Danses	100
Société de Chasse	500
Tir à l'arc	100
Société de Pêche	200
Association extérieures	
Asso paralysés de France	100
Alliance 47	50
Anciens combattants Tonneins	100
Aux pensées des cheveux gris	100
Secours populaire Ste livrade	200
Les restaurants du cœur Ste Livrade	200
Prévention routière	100
Institut Bergonié	100
Secours catholique Agen	200
Subventions dont le montant dépend du nombre d'habitants	
Amicale des maires	425
Asso des maires ruraux	115
total	43 150

Autres contributions	Montants 2021
Chenil départemental	2370.60
Syndicat assainissement Tolzac	Versé par la CC
CAUE	250
SDEE	386.32
Syndicat assainissement des terres	néant

Questions diverses

- ⇒ Centre de vaccination anti COVID : Mme le Maire souligne le bon fonctionnement du centre qui, grâce à l'équipe de soignants, connaît un net engouement de la part de la population désireuse de retrouver une vie un peu plus normale ; la commune a mis à disposition du matériels (achat d'un ordinateur, produits de désinfection, masques, fournitures diverses) et assure, par la présence des élus, une permanence physique et téléphonique 2 jours par semaine, les mercredis et jeudis.
- ⇒ Permanences élections : dans le cadre des prochains scrutins des 20 et 27 juin prochains, Mme le maire indique que deux bureaux de vote seront installés, un pour les départementales (4 listes de candidats dont Mme ESCODO, suppléante), un pour les régionales.
- ⇒ Fête locale : Mme LACOMBE demande si la fête locale aura lieu cette année : oui, du 9 au 11 juillet avec la présence des forains, feu d'artifices ; seule différence : pas de repas gourmand cette année en raison des conditions sanitaires. Un arrêté de déviation sera pris pour fermer le cœur du village à la circulation en soirée. Une buvette sera tenue par une association à définir. Des vigiles seront également présents pour garantir la sécurité des personnes.
- ⇒ Il n'y aura pas de fête de la musique ni de Bodéga cette année, restrictions sanitaires obligent

- ⇒ Le Hang'ART bus viendra de nouveau le samedi 3 juillet sur la place de l'église.
- ⇒ Mr PREVOT évoque la commission « environnement » de la CC Lot et Tolzac et l'objectif de réduire les 278 tonnes de déchets verts qui ont été apportés en 2020 à la déchèterie et représentent un coût de 12 000 € par an ; une incitation au broyage est attendue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.